

Votre correspondant

Pour des questions scientifiques :

suivi.scientifique@gip-ierdj.fr

Pour des questions administratives ou financières :

suivi.administratif@gip-ierdj.fr

Depuis 2023, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) publie tous les six mois environ un appel à projets intitulé *Besoins, demandes et attentes de justice*.

L'objectif de cet appel à projets est de disposer de travaux de recherche permettant de renouveler les questionnements sur la justice en tant que service public du point de vue des citoyens et des citoyennes, qu'ils ou elles aient ou non vécu une expérience de justice, qu'ils ou elles y aient renoncé, ou encore qu'ils ou elles n'aient pas pu penser la possibilité de trouver une solution à leurs différends en recourant au droit et en saisissant la justice¹.

Cet appel à projets renvoie à la connaissance des conditions de la confiance des citoyens et des citoyennes dans le droit et la justice, entendus comme un élément fondamental d'un système démocratique. Il invite à interroger les moyens de garantir à tous les citoyens et citoyennes, quelle que soit leur situation socio-économique, leur genre ou leur degré de connaissances, l'exercice effectif de leurs droits, dans une perspective de renouvellement de la promesse démocratique d'égalité des droits et par le droit. Il accompagne et s'intègre aux travaux plus ciblés que mène l'Institut avec des praticiens et des décideurs publics sur les enjeux des besoins, des demandes et des attentes de justice (voir *infra* Encadré 1).

Cet appel à projets propose plusieurs angles d'approche.

Il invite en particulier les chercheurs et les chercheuses à **se saisir des données issues de l'enquête EJF2024** menée par le ministère de la Justice au cours de l'année 2023 et mises à disposition par le service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) à compter du 4^e trimestre 2025. Cette enquête a eu pour objectif de mieux connaître l'opinion que les personnes ont de la justice et leur niveau de confiance dans l'institution, de mesurer la satisfaction des personnes ayant déjà eu affaire à la justice et d'interroger le non-recours à la justice civile. Elle interroge globalement sur la confiance dans les services publics, sur les démarches administratives et l'accès aux informations utiles comme sur le vécu de discriminations, les opinions et connaissances de la justice ou le rapport avec la police. Elle interroge plus spécifiquement les usagers de la justice sur leur niveau de satisfaction (décision, avocat, accès au tribunal, déroulement de l'audience), la place du règlement amiable et les

¹ Les enquêtes d'opinion, de satisfaction et de qualité se sont multipliées au cours des cinquante dernières années. Cf le rapport IGJ 2020 qui les récapitule

progrès qu'ils estiment devoir être fait. Elle interroge enfin les non-usagers de la justice ayant vécu des conflits relevant du domaine civil (conflits entre voisins ; avec une entreprise ; entre parents séparés sur la prise en charge des enfants ; entre bailleur et locataire). Ces différents modules sont classiquement associés à des données de cadrage². **Les données quantitatives collectées suggèrent des approfondissements qualitatifs, en particulier sur la thématique du non-recours, approfondissements envisageables dès lors que les répondants ont été sollicités pour donner leur accord pour être contactés à nouveau.**

Modalités d'accès aux données

Le service statistique ministériel de la justice (SSM) mettra à la disposition des équipes de recherche retenues les données selon la procédure habituelle (évaluation des projets par le conseil scientifique de l'IERDJ). Les données susceptibles d'être mises à dispositions concernent :

- Les données quantitatives brutes issues de l'enquête
- La base de données finale (données individuelles pseudonymisées), via le CASD
- Les fiches-adresses permettant une exploitation qualitative ex-post auprès des répondants ayant accepté d'être contactés à nouveau

L'accès sera soumis à la signature préalable d'une convention avec le SSM/ministère de la Justice, avec engagement d'indiquer la source des données et les analyses publiées par le SSER³.

Plus largement, pour ouvrir des pistes d'analyse, on rappellera que du côté des sciences sociales, les auteurs considèrent comme acquise une relative liberté des acteurs, démontrant leurs capacités à tirer avantage des lois en instaurant une forme de régulation autonome des règles juridiques qu'ils adaptent, contournent ou accommodent d'autant mieux que leurs interlocuteurs sont peu dotés. Ces approches renvoient à **la notion d'incomplétude du droit du côté de la théorie du droit** mais font peu l'objet d'attention empiriques à l'initiative de juristes. Du point de vue de la sociologie notamment, des enquêtes pourraient également porter **sur la conscience du droit** et plus globalement **sur les points de vue et les comportements des justiciables** confrontés à une situation qu'ils considèrent comme susceptible de relever du droit, qu'ils recourent ou non à la justice. **Une meilleure connaissance du poids des profils sociaux, des trajectoires et des contextes de vie, du genre ... dans les parcours de (non)recours à la justice seraient également appréciable.**

L'appel à projets propose plusieurs perspectives mais elles n'ont rien d'exclusives ni d'exhaustives.

La notion de justice peut être mobilisée dans un sens large et concerner les décisions juridictionnelles comme non-juridictionnelles dès lors qu'elles permettent de trouver une solution à un différend ou simplement qu'elles répondent à une requête. Dans quelle mesure des décisions non juridictionnelles répondent-elles aux attentes de justice ? Comment **apprécier la balance entre une justice « solutionniste »**, fondée sur un accord interpersonnel médié par un tiers qui fait prévaloir l'obtention d'une solution plus rapidement et plus

². Pour plus de précisions voir : [Enquête sur la justice en France \(EJF - 2024\) | Ministère de la Justice](#)). Le questionnaire qui a été utilisé est disponible ici ([LIEN](#)). 25 000 personnes ont été interrogées, avec un taux de réponse très satisfaisant et les données seront disponibles dès le début de l'année 2026.

³. Pour plus d'informations, contacter la boîte fonctionnelle de l'enquête : enquete-eif.ssmjustice@justice.gouv.fr. L'équipe projet du SSER répondra aux questions ponctuelles des chercheurs.

simplement, et **une justice rendue au nom du droit, encadrée par plus de formalisme** ? Il pourrait être intéressant **d'étudier ainsi l'expérience comparée des justiciables**, notamment **à travers le concept de « sentiment de justice »** développé par Jean-François Roberge ou encore celui de « *Procedural Justice* » développé par Tom Tyler qui se focalise sur **le ressenti des justiciables** (appréciation de la décision rendue, sentiment d'indépendance et d'impartialité du juge ...). Dans la même logique, on mentionnera les travaux Cécile Vigour qui montre la diversité des attentes des justiciables (écoute, empathie, considération, demande d'attention à la singularité des personnes et des situations, égalité de traitement ...).

Pour répondre aux **besoins de justice**, on mentionnera les réflexions autour du « langage clair » appliqué au droit et les analyses et compétences mises en œuvre dans cette perspective : si cette notion semble dorénavant mobilisée dans le champ administratif (et comment ?), elle reste **absente dans le champ juridictionnel**, tout au moins en France. Plus largement, quel sentiment de justice laisse aux justiciables-citoyens les décisions d'autorité qui leurs sont opposées, particulièrement dans le champ de la protection sociale ou de l'accès à l'aide juridique et en quoi ces décisions et leurs formulations permettent-elles de répondre à leurs besoins ? Qu'en est-il également des procédures (le plus souvent dématérialisées) de formalisation des demandes via les formulaires les plus divers ? y a-t-il un lien et de quelle nature entre ces processus et le non-recours au(x) droit(s) ? dans quelle mesure les mécanismes mis en œuvre pour favoriser l'accès au(x) droit(s) et à la justice à travers les points d'accès au droit sont-ils susceptibles de répondre aux besoins, dès lors qu'ils sont conçus comme ne devant pas proposer une prise en charge globale des demandeurs mais répondre au coup par coup aux questions qu'ils formulent ?

Les **besoins de justice et la capacité des justiciables à saisir une juridiction** sont le plus souvent, du côté des juristes, appréhendés à partir de l'information des justiciables qu'il y aurait lieu d'améliorer, des règles procédurales qu'il y aurait lieu de simplifier et des règles de procédure non contentieuse qu'il y aurait lieu de préciser, afin de développer la capacité d'initiative des justiciables en position de demandeur. Cette propension concerne particulièrement les contentieux sans représentation obligatoire que sont les contentieux sociaux (Prud'hommes, pôle social du tribunal judiciaire, aide sociale) ou dits de « petite intensité ». **Cette conception individualiste de la procédure ne peut-elle pas être dépassée, en envisageant des réponses plus collectives** (par exemple les actions de groupe), des réponses plus institutionnelles (tel que l'institution du défenseur des droits) ou en assurant un effet collectif ou encore horizontal aux décisions individuelles, sur le modèle de l'« effet utile » recherché par le Conseil constitutionnel : s'agissant des décisions de censure prononcées à la suite d'une QPC, comment les différentes autorités concernées réagissent-elles pendant la période de suspension de la décision (effet différé) et tirent-elles les conséquences de l'annulation d'un texte (exécution *de plano*) ? Selon la même logique, la Défenseure des droits souhaiterait que les pratiques qu'elle remet en cause à l'occasion d'une saisine par hypothèse individuelle soient ensuite écartées *de plano* de l'activité de routine de l'autorité concernée. Cette recherche d'un **effet horizontal des décisions de justice** reste un point aveugle de la connaissance. Le droit comparé comme l'analyse du rôle des corps intermédiaires (syndicats, monde associatif, militants ...) pourrait permettre d'avancer sur ce terrain.

Pourrait être approfondi **le rôle des professionnels de justice** ou plus largement des **intermédiaires de justice dans les décisions de (non)recours** : dans quelle mesure pèsent-ils sur le recours à la justice ou son évitement, au regard des caractéristiques des justiciables (caractéristiques sociales, économiques et culturels, sans oublier le genre) ? Comment participent-ils à l'expression des besoins et des attentes des justiciables comme à la formulation des demandes de justice ? Quelle part prennent-ils à la décision de (non)recourir ? Pourrait également être interrogé le rôle des voies alternatives qui se sont développées : dans quelle mesure la médiation et autres MARD offrent-ils aux justiciables une alternative enviable de leur point de vue ? S'agissant du rôle de l'organisation juridictionnelle, on peut aussi interroger les conditions tant matérielles que juridiques d'accueils des justiciables et étudier les lieux de justice (accueil des familles, horaires des greffes, implantation territoriale). La réforme d'ampleur des juridictions sociales ayant été précédée d'une étude de la structure de leurs contentieux avant leur transfert devant les tribunaux de grande instance (devenu tribunaux judiciaire) et les tribunaux administratifs, une analyse comparée des affaires traitées et des conditions de leur traitement pourraient éclairer sur les conséquences de l'intégration de ces juridictions dans des juridictions de droit commun mieux dotées.

Attentes

Les projets de recherche devront prioritairement être réalisés dans une perspective interdisciplinaire et privilégieront une démarche empirique mobilisant des méthodes quantitatives et/ou qualitatives. Une approche comparée ou un regard sur les expériences étrangères serait également bienvenu.

Encadré 1

Les ateliers BDAJ de l'IERDJ

Jean-François Roberge, « De la reconnaissance d'une justice plurielle à la mesure du sentiment de justice » : <https://gip-ierdj.fr/fr/actualites/de-la-reconnaissance-dune-justice-plurielle-a-la-mesure-du-sentiment-de-justice-entretien-avec-jean-francois-roberge-juge-a-la-cour-du-quebec/>

Michel Janas et Nicolas Jacquet, « Les attentes des justiciables au cœur des politiques locales de justice » : <https://gip-ierdj.fr/fr/actualites/les-attentes-des-justiciables-au-coeur-des-politiques-locales-de-justice-entretien-avec-les-chefs-de-jurisdiction-de-lyon-michael-janas-et-nicolas-jacquet/>

Gilles Accomando, « L'usager au cœur du service public de la justice : l'apport des travaux de la CEPEJ » : <https://gip-ierdj.fr/fr/actualites/lusager-au-coeur-du-service-public-de-la-justice-lapport-des-travaux-de-la-cepej/>

Jean-Michel Etcheverry et Aurélie Prétat, « Une démarche d'appui aux juridictions pour mieux répondre aux besoins de justice locaux » : <https://gip-ierdj.fr/fr/actualites/une-demarche-dappui-aux-juridictions-pour-mieux-repondre-aux-besoins-de-justice-locaux/>

Aurélie Grenot-Devedjian et Barbara Rocha Mariano, « Répartir les effectifs des juridictions au plus près des besoins de justice locaux » :

Grégoire Niango et Gilles Pillet, « L'impact de la demande de justice sur la profession d'avocat » : <https://gip-ierdj.fr/fr/actualites/limpact-de-la-demande-de-justice-sur-la-profession-davocat/>

Les colloques franco-québécois sur les innovations en justice (IERDJ et IQRDJ)

La justice en innovations : politiques, institutions, dispositifs et pratiques, Actes du colloque du Réseau International de l'Innovation en Justice (RIIJ), 15 et 16 novembre 2023, Paris

<https://gip-ierdj.fr/fr/publications/la-justice-en-innovations-politiques-institutions-dispositifs-et-pratiques/>

Le deuxième Rendez-vous international de l'innovation en justice, Actes du colloque du RIIJ, 6 et 7 septembre 2024, Montréal [à paraître, mars 2025 sur le site de l'IERDJ]

Bibliographie non exhaustive

- Thomas Angeletti, Vinent-Arnaud Chappe (dir.), *Les modes de présence du droit*, Éditions de l'EHESS, collection « Raisons pratiques », 2024.
- Soraya Amrani-Mekki, *Et si on parlait du justiciable du 21^e siècle ?*, Dalloz, 2019.
- Céline Bessière, Muriel Mille, Gabrielle Schütz, « Les avocat-es en droit de la famille face à leur clientèle. Variations sociales dans la normalisation de la vie privée », *Sociologie du travail*, n°3, vol. 62, 2020.
- Émilie Biland, Aurélie Fillod-Chabaud et Gabrielle Schütz (dir.), Dossier « Justice familiale et inégalités sociales », *Droit et société*, 2017/1, n°95.
- Émilie Biland, Sibylle Gollac, Hélène Oehmichen, Nicolas Rafin, Hélène Steinmetz, « La classe, le genre, le territoire : les inégalités procédurales dans la justice familiale », *Droit et société*, 2020/3, p. 547-566.
- Oliviera Boskovic (dir.), *La déjudiciarisation*, Paris, Éditions Mare & Martin, 2012.
- Bartolomeo Cappellina, Cécile Vigour, « Recours différenciés au droit et aux tribunaux civils. Étude des représentations et modes de réception de la justice », *Droit et société*, 2020/3, p. 603-622.
- CEVIPOF « En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? » (Juin 2022)
- Conseil d'État, *L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique*, rapport, 2023.
- Conseil Nationale des Barreaux, *Baromètre d'accès au droit*, 2024.
- Jacques Commaille, *À quoi nous sert le droit ?*, Paris, Gallimard, 2015.
- Loïc Cadiet, « La justice face aux défis du nombre et de la complexité », *Les Cahiers de la justice*, 2010/1, n° 1, p. 13-33.
- Vanessa Codaccioni, Deborah Puccio-Den et Violaine Roussel, Dossier « Les "bonnes formes" du procès à l'épreuve des mobilisations politiques », *Droit et société*, 2015/1, p. 9-15.
- Bruno Deffains et Myriam Doriat-Duban, « Équilibre et régulation du marché de la justice. Délais versus prix », *Revue économique*, 2001/5, vol. 52, p.949-974.
- Clara Deville, « Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », *Gouvernement et action publique*, n°3, vol. 7, 2018, p. 83-112.
- Emmanuel Daoud, Julie Bolo-Jolly et al., « Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire : dispositions relatives aux grands principes de procédure pénale », *Dalloz Actualité*, 2 février 2022.
- Laurence Dumoulin, Cécile Vigour, « Émotions, droit et politique. Bilan et perspectives interdisciplinaires », *Droit et société*, 2020, p. 453-472
- États généraux de la justice, *Rapport Rendre justice aux citoyens*, avril 2022.
- Alexandre Flückiger, Robert Roth, Christian-Nils Robert (dir.), *Droit et émotions : le rôle des émotions dans les processus de régulation juridique et sociale*, Genève, CETEL, 2010.
- Les Cahiers de la justice*, Dossier « Les émotions dans le prétoire », 2014/1, n°1.
- Bastien François, *Une demande politique de justice. Les Français et la justice ou comment analyser une critique récurrente*, Paris, La documentation française, 1998.
- Serge Guinchard, « Vers une démocratie procédurale », *Justices*, 1999-1
- Sibylle Gollac, Émilie Biland-Curinier (dir.), *Justice et inégalités au prisme des sciences sociales*, Rapport de recherche Mission de recherche Droit et justice, 2021.
- Jean-Louis Halpérin et Emmanuelle Saada (dir.), *Le recours à la justice administrative. Pratiques des usagers et usages des institutions*, Rapport de recherche Mission de recherche Droit et justice, 2007.

- Liora Israël (dir.), Dossier « Injustices de la justice ? Autour de Marc Galanter », *Droit et société*, 2013/3, n° 85.
- Institut Paul Delouvrier, *Baromètre*, 23^{ème} édition.
- Inspection générale de la justice, *Les attentes des justiciables*, rapport, août 2020.
- Annalisa Lendaro, « Défendre les “délinquant·es solidaires”. Quelles sont les limites de l’engagement des avocat·es de la cause des étranger·es », *Droit et Société*, n°1, vol. 107, 2021, p. 67-82.
- Aude Lejeune, *Pour une sociologie comparative des mobilisations et usages ordinaires du droit* (Vol. 1) et *Se défendre. Inégalités d’accès à la justice et conscience du droit des salarié·es du secteur privé*, (vol. 2), mémoires HDR, EHESS, 2021.
- Aude Lejeune, Alexis Spire, Dossier « Des justiciables inégaux ? », *Droit et société*, 2020/3.
- Kristina Murphy, Tom Tyler, « Procedural justice and compliance behaviour: the mediating role of emotions », *European Journal of Social Psychology*, 2008, p. 652-668.
- Pierre Noreau (dir.), *22 chantiers sur l’accès au droit et à la justice*, Éditions Yvon Blais, 2021.
- Nadia Okbani, « Une analyse structurelle des conditions d’accès au RSA au prisme des obstacles et risques de renoncement », *Informations sociales*, 2024, 2024/1 (212), p.68-77.
- Cassandra de Oliveira, *Point-justice des Hauts-de-Seine : quels usages pour quelles usagères et quels usagers ?*, mémoire de recherche de master 2 Droits de l'Homme réalisé sous la direction d’Isabelle Boucobza, université Paris Nanterre/IERDJ, 2024.
- Jean-François Roberge, « Le sentiment de justice. Un concept pertinent pour évaluer la qualité du règlement des différends en ligne ? », *Revue juridique de la Sorbonne*, Juin 2020, p. 5-21.
- Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008.
- Delphine Serre, Morane Keim-Bagot, Xavier Aumeran, *Les accidents du travail et les maladies professionnelles sur la scène judiciaire. Pratiques de jugements et inégalités*, Rapport de recherche IERDJ, 2022.
- Delphine Serre, *Ultime recours, Accidents du travail et maladies professionnelles en procès, Raison d’agir*, 2024.
- Alexis Spire et Katia Weidenfeld « Le tribunal administratif : une affaire d’initiés ? Les inégalités d’accès à la justice et la distribution du capital procédural », *Droit et société*, 2011/3, n° 79, p. 689-713.
- Alexis Spire et Katia Weidenfeld, « Obtenir justice, une affaire de capital ? », *Délibérée*, 2019/2, n° 7, p. 13-18.
- Alexis Spire, « La confiance dans l’État : une relation pratique et symbolique » in Claudia Senik (dir.), *Crises de confiance ?*, 2020, p. 37-55.
- Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l’immigration*, Paris, Raisons d’agir, 2008.
- Tom Tyler, *Why People Obey the Law*, Princeton University Press, 2006.
- Cécile Vigour (dir.), *Les rapports des citoyens à la justice : expériences et représentations*, rapport de recherche IERDJ, 2021.
- Cécile Vigour, Bartolomeo Cappellina, Laurence Dumoulin et Virginie Gautron, *La justice en examen. Attentes et expériences citoyennes*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 2022.